



La Banque d'expériences du groupe de travail « Revenus modestes et insertion professionnelle » a été conçue pour permettre la mutualisation des initiatives permettant de favoriser l'accès des familles en insertion professionnelle ou en formation ; aux revenus les plus modestes, aux différents modes d'accueil. Elle vise à faire connaître la diversité des actions infra et extra départementale.

Mamhique (Modes d'accueil Mutualisés en Horaires Atypiques)

Résumé de l'action : Texte synthétique (3-4) ligne (Quoi ? Pourquoi ? Qui ? Où ?

Le service Mamhique : une réponse adaptée aux besoins mal couverts des parents qui travaillent

Mamhique s'adresse aux familles dont les deux parents, ou le parent seul, sont actifs et ont des situations de travail atypiques. Ils ont un ou des enfants âgés de 0 à 12 ans.

Par « situation atypique de travail », nous considérons les horaires décalés (tôt le matin, tard le soir, les samedis, dimanches et jours fériés), les déplacements professionnels, les trajets domicile-travail importants, formations éloignées du domicile, ... toute situation où, pour des raisons professionnelles, les parents n'ont pas accès à un mode de garde classique adapté.

Il s'agit de mettre en œuvre une solution d'accueil lorsque les offres standards du territoire de vie de la famille sont inadaptées (du fait des horaires, de l'emplacement, de l'âge des enfants, ...)

CONTEXTE

Début de l'action 01/03/2005	Quelques lignes expliquant le contexte, la genèse du projet, les motivations...
Localisation Département des Côtes d'Armor	En 2003, le Préfecture des Côtes d'Armor constatant la difficulté de ses policiers à trouver des solutions d'accueil de leurs enfants, adaptées à leurs horaires décalés, tôt le matin ou tard le soir, la nuit, le week-end et/ou les jours fériés, a lancé un appel d'offre pour répondre à ces besoins spécifiques. La Mutualité Française Côtes d'Armor, a œuvré à la création d'un dispositif sur mesure : MAMHIQUE (Modes d'Accueil Mutualisés en Horaires Atypiques).
Action menée par Mutualité Enfance Famille	
Personne(s) ressource(s) Madame Toudic Responsable de service Email. ctoudic@mutualiteenfancefamille.fr Tel. 02.90.03.70.02.	Le service proposé se définit comme une solution d'accueil en relais, venant en complément des autres modes d'accueil traditionnellement proposés. Ce service est présent sur l'ensemble de la Bretagne. Cette solution d'accueil est assurée par des professionnels : assistants maternels et intervenants à domicile.
Public(s) visé(s) Parents travaillant en horaires atypiques, Employeurs.	Le service est accessible aux parents, dès lors que leur employeur s'inscrit dans le dispositif. L'engagement de l'employeur d'au moins un des parents, générant ces horaires de travail, est essentiel dans la mise en œuvre et le financement de Mamhique. Au préalable, une convention est signée entre l'entreprise et la Mutualité Enfance Famille pour un nombre de places d'accueil accessibles par famille. L'accès au service par les parents salariés n'est possible qu'après la signature de cette convention avec leur employeur.
Partenaire(s) CAF 22	Selon un principe gagnant – gagnant, Mamhique apporte ainsi : <ul style="list-style-type: none">- Une solution d'accueil adaptée aux parents qui travaillent en horaires décalés,- Un outil de gestion des ressources humaines pour les employeurs, réduisant retard, absentéisme, turn over, ... et améliorant la sérénité et le bien-être au travail.

DESCRIPTION

Description de l'action

- Un service d'accompagnement et d'intermédiation

L'animatrice du service Mamhique assure l'accompagnement des parents. Elle assure notamment :

- Une étude et évaluation des besoins d'accueil spécifiques des parents,
- Un accompagnement à la définition de leur solution adaptée,
- Des évaluations financières,
- Une aide à la recherche de leur professionnel en activité sur le territoire,
- L'intermédiation et la mise en lien entre les parents et les professionnels assurant la prise en charge des enfants,
- Un soutien éducatif, administratif et financier,
- Une aide à l'élaboration du salaire et à la déclaration sur le site de Pajemploi,
- Une conciliation entre les parents employeurs et leur professionnel si besoin,
- Le calcul et le versement d'une aide financière qui leur est attribuée, financée par leur employeur,
- Un accompagnement relatif à tout changement dans le mode de garde.

- Une solution d'accueil en horaires atypiques

Mamhique propose une solution d'accueil personnalisée aux parents, pour leurs enfants de moins de 13 ans. Les enfants sont confiés à des Assistants Maternels agréés, à leur domicile, ou à des Intervenants au Domicile Familial ; employés par les parents. La prise en charge des enfants est ainsi réalisée quel que soit le lieu d'habitation de la famille, et au moment où elle en a besoin.

- Un coût partagé

Le service d'accompagnement et d'intermédiation apporté par Mamhique aux parents est entièrement financé par leur employeur, dans le cadre de la contractualisation avec La Mutualité Enfance Famille, pour la mise en œuvre du dispositif. L'entreprise finance ainsi un coût de service forfaitaire selon le nombre de places contractualisées. Une place d'accueil Mamhique correspond à une famille. Le coût de service forfaitaire pour 1 place d'accueil est identique quel que soit le nombre d'enfants dans la famille, quel que soit le mode d'accueil, quel que soit le nombre d'heures d'accueil dont a besoin la famille.

Les parents ont à leur charge le salaire de leur professionnel (Assistant Maternel ou Garde à domicile), qui correspond aux heures d'accueil réalisées et pour lequel ils perçoivent :

- Le Complément de Mode de Garde (CMG) de la part de la CAF ou de la MSA, lorsqu'ils ont des droits,
- Une aide de leur employeur, dans le cadre de la contractualisation pour Mamhique, qui permet de compenser une partie du surcoût lié à l'accueil en horaires atypiques. Cette aide est versée chaque mois aux familles, en fonction de leur quotient familial et de l'atypie de l'accueil, sous forme de CESU. Le service

Mamhique assure le calcul mensuel de cette aide pour chaque famille, la commande de CESU et l'envoi aux familles. Les ICHA sont versées aux familles selon un système tiers-payant : avant la fin du mois, de façon à ce que les parents paient une partie du salaire de leur professionnel en CESU, sans avoir à faire l'avance de trésorerie.

Les ICHA, versées jusqu'aux 13 ans du plus jeune enfant, en complément du CMG, assurent la solvabilité de la solution d'accueil.

MOYENS

Explicitation des moyens humains ou financiers, etc.

La mise en œuvre de Mamhique dans les Côtes d'Armor nécessite les moyens humains suivants :

Conseillère Enfance et famille : 1 ETP

Assistante : 0.4 ETP

Coordinatrice : 0.5 ETP

Chargée de développement : 0.1 ETP

Soit 2 ETP au total

BILAN OU PERSPECTIVES

Nécessité de développement en lien avec les entreprises afin de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi.